L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 2 DECEMBRE.

Nouvelles additionnelles.

Nous extrayons ce qui suit de nos journaux apportés par le Mobile.

Le général Banks.

New York 29 novembre—Une dépêche de Washington au Boston *Advertiser* dit qu'on croit complètement faux le bruit que le général Banks ait fait par lui-même ou par ses amis des démarches pour être nommé secrétaire de la guerre, ainsi que les assertions suivant lesquelles le Président lui a fait offert cette position sous la présidence actuelle ou sous la prochaine.

La prétendue conférence avec M. Treilhard.

Washington, 23 novembre—Le compte rendu d'une conversation entre M. Seward et le vicomte Treilhard, de la légation française, n'a aucun fondement. Le vicomte Treilhard a quitté Washington depuis huit mois et remplit maintenant les fonctions de secrétaire de légation à Bruxelles. Aucune conversation de ce genre n'a eu lieu avec qui que ce soit. [C'est M. de Geoffroy qui a remplacé M. Treilhard à Washington.]

Un coureur de blocus armé.

Forteresse Monroe, 29 novembre—Le *Sassacus* arrivé ce matin de la flotte de blocus de Wilmington, rapporte que le 19 un coureur de blocus en sortant de ce port s'est échoué sur la barre de l'Est. Nos navires ayant tiré sur lui il a riposté énergiquement et l'engagement a duré plusieurs heures, sans que notre feu l'ait endommagé sérieusement. Grâce à un épais brouillard survenu à l'entrée de la nuit il s'est dégagé et a réussi à rentrer au port.

Nouvelles de la Havane.

New York, 29 nov—On a reçu par l'*Eagle* des journaux de la Havane du 19.

Le steamer *Mexico* a été abordé à Matamoros par un M. Townsend qui s'est prétendu autorisé par le consul américain, et qui a changé les papiers et le pavillon américain du bâtiment et y a substitué des papiers et le pavillon mexicain. Il a forcé ensuite l'équipage à conduire le steamer à la Havane, et a congédié tout le monde. On croit que le steamer va être employé au service rebelle.

On a appris qu'à Saint Domingue une force considérable de rebelles a été battue et dispersée, et qu'une expédition à Porto Cabello a capturé un retranchement et une grande quantité de poudre et de tabac.

On a découvert des mines de fer magnétique à Porto Rico; le minerai donne 65 pour cent.

Le *Nassau Guardian* annonce l'arrivée du *Laurel* après avoir touché à Madère et à Ténériffe. Il a sans doute laissé le capitaine Semmes à une de ces deux places.

Mouvements de Breckinridge.

Nous lisons dans le Cincinnati Commercial du 24:

Des avis récents de l'Est-Tennessee portent que Breckinridge est à six milles du défilé Cumberland. Il tournera probablement cette position si elle est fortifiée et défendue raisonnablement, et cherchera à entrer dans le Kentucky par une des petites passes de la montagne. Il trouvera pour lui résister une force considérable au seuil de l'État, et ses embarras sérieux commenceront là.

LES INTENTIONS DE GRANT.

Richmond Whig du 18 novembre.

L'attaque que Grant dirigea sur nos lignes le 27 octobre, loin d'être une simple reconnaissance, comme il voulait le faire croire, mais ce qu'il essaya de faire sans succès, devait être une opération formidable. Ce fut seulement quand il eut complètement échoué, qu'il voulut donner cette couleur au mouvement. On n'a jamais su exactement ce qu'il y a perdu, mais nous ne doutons pas qu'il ait perdu dans cette tentative 10,000 hommes au moins en tués, blessés et prisonniers. Les prisonniers qui sont arrivés ici forment une masse de 1500 hommes, et toutefois ce chiffre n'est pas trop faible, et s'il n'eût pas soudainement retiré ses forces pendant la nuit, il aurait éprouvé le lendemain des pertes bien autrement désastreuses sur sa gauche.

La preuve que l'affaire du 27 devait être une affaire générale, c'est que tous les hommes dont on pouvait se passer dans les tranchées en avaient été retirés; que même les tambours et les musiciens avaient été armés; et que les troupes avaient fait la cuisine pour avoir six jours de rations, et qu'elles avaient été allégées de tout ce qui ne leur était pas indispensable à porter avec elles.

L'attaque ayant échoué d'une manière si signalée, il est à supposer que Grant mettra plus de soin dans ses opérations futures. Tout annonce cependant qu'il fera bientôt une autre tentative contre nos lignes. Ses troupes sont activement occupées à consolider de vieilles fortifications et à en élever de nouvelles en bas de cette ville.

Sans aucun doute, il veut rendre sa gauche aussi imprenable que possible, et pousser sa droite de manière à entrer dans la ville par cette voie si c'est faisable ou du moins s'assurer une base sur le chemin de fer d'York River. Sur sa gauche, son but sera d'occuper le South Side Rail Road. Les représentants des journaux du Nord concourent tous à dire que ces deux objets ont été les causes déterminantes de la dernière attaque, et la direction générale du mouvement semblait prouver la justesse de leurs assertions.

Quelles que soient ses intentions, on s'accorde partout à dire qu'il ne restera pas longtemps sans les révéler. Il y a divers bruits sur les renforts qui lui arrivent, et nous ne sommes pas en état de savoir ce qu'ils peuvent avoir de fondé. Il n'est pas douteux que Grant ait reçu des renforts mais on ignore quelles sortes de troupes il a pu recevoir et quel est leur nombre.

Mais il peut venir quand il voudra et avec toutes les forces qu'il pourra se procurer, nous ne doutons nullement de nos moyens pour nous défendre. Tel est aussi le sentiment des troupes elles-mêmes, autant que nous avons pu nous en informer. Nous n'avons pas du moins entendu exprimer le moindre doute à cet égard. Le ton des feuilles du Nord qui a pour but évident de nous intimider et d'encourager les soldats fédéraux, par une affectation de force invincible, n'a pas produit le moindre effet sur nos troupes. Elles disent: Ne sont-ce pas les mêmes hommes que nous avons battus au printemps dernier, depuis le Rapidan jusqu'à Petersburg? ne sont-ce pas les mêmes hommes auxquels nous avons administré rossées sur rossées jusqu'à ce que l'humanité soit devenue malade de tant de massacres? Ne sont-ce pas les mêmes hommes qui n'ont jamais pu, excepté en deux occasions, remporter sur nous le moindre avantage?

Nous pensons donc que lorsque Grant fera une nouvelle tentative, il éprouvera un massacre auprès duquel tout ce qui a été fait jusqu'à présent ne paraîtra qu'un jeu d'enfant. Quand il aura échoué dans cette dernière épreuve de la saison, car il échouera inévitablement, on se demandera ce qu'il fera après.

Quelques hommes pensent qu'il continuera son éternel mouvement sur le flanc gauche, d'autres pensent qu'il continuera à patrouiller ici jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que nous avons reçu des renforts en abondance pour gratifier son goût pour le sang. Nous partageons cette dernière opinion, et nous parions que dans chaque attaque qu'il dirigera sur nos lignes, il mettra toujours Caffee en avant, comme il le fit au Crater.

Le pays noir en Angleterre.

[Extrait de la *Patrie*.]

Malgré l'attention apportée au jugement de Muller, aux débats des Chambres italiennes, et aux discours de quelques membres du Parlement, encore en tournée en province, la plus grande préoccupation de l'Angleterre a été, cette semaine, le triste état des affaires commerciales, et l'antagonisme de plus en plus violent entre le travail et le capital.

Presque tous les journaux de Londres ont envoyé des correspondants spéciaux dans le Staffordshire, pour établir leur quartier général à Wolverhampton, le chef-lieu de ce triste *pays noir*, où les mineurs sont encore en lutte ouverte avec leurs patrons, aussi obstinés les uns que les autres. Rien n'est plus pénible, paraît-il, à observer, que les résultats produits par cette grève, à laquelle plus de trente mille ouvriers participent depuis dix huit semaines. Mais rien aussi ne peut donner une plus haute idée de la tranquillité et sombre patience anglo-saxonne et du calme britannique, que ces meetings nombreux qu'ils tiennent en plein air si fréquemment.

Il y en eut un, l'autre jour, auquel assistaient plus de quinze mille personnes. Malgré la pluie, les femmes elles-mêmes arrivaient de deux ou trois lieues de distance, portant leurs bébés à la mamelle, et traînant leurs autres enfants par la main. Elles restaient là, sur le terrain, toute la matinée, attendant que tout le monde fût arrivé, et que le *meeting* commençât formellement. Les figures amaigries, les vêtements en lambeaux des hommes et des femmes disaient assez quelle misère qui les étreignait depuis cinq mois était près d'atteindre son paroxysme. En circulant dans les groupes, on pouvait entendre fréquemment un mineur dire à un autre: "Je n'ai rien pris depuis un jour," et celui-ci répondre: "Et moi non plus."

Et pourtant, la majorité de ces hommes ne veut pas encore céder. Ils se prétendent dans leur droit d'exiger des maîtres qu'on leur rende leur ancien salaire. Les mineurs sont convaincus que la cause première de leurs malheurs réside dans l'emploi des *butties*, espèce d'intendants, de facteurs, d'entrepreneurs placés, qui exploitent les mines pour le compte des grands seigneurs anglais. Ceux-ci sont bien trop aristocrates, trop hautains, pour condescendre à s'occuper directement de l'exploitation de leurs propriétés. Dans le *pays noir*, comme en Irlande, ils confient ce soin à des hommes rapaces, qui acquièrent de colossales fortunes en trompant à la fois l'ouvrier qu'ils font travailler outre mesure et qu'ils payent fort mal, et en trompant le maître à qui ils n'accusent qu'une partie des bénéfices de l'exploitation.

C'est ce système qui a dépeuplé l'Irlande, et qui a mis le fusil aux mains des *ribbonistes*, de ces hommes formant une vaste société secrète dans toute la verte Erin, et qui, embusqués derrière les haies et les buissons, tuent presque à bout portant les intendants des lords anglais.

Là, la plus grande impunité est assurée d'avance à ces brigands entre les mains desquels l'injustice met un fusil toujours armé. Bien rarement ils sont arrêtés, mais jamais on ne peut les condamner, faute de témoins, qui sont tous leurs amis, ou qui trembleraient pour eux-mêmes s'ils étaient à convaincre d'assassinat un *ribbonist* ou *ribbandman*. C'est ce qui est arrivé à son aîné une dernière encore. L'agent du comte de Leitrim passait à cheval en plein jour, sur une route bordée de petits tas de pierres de mais. Il remarqua à peine la singulière forme qu'affectait un de ces tas, quand il le vit s'ouvrir, et deux hommes, la figure noircie, le mirent en joue et firent feu. On a l'espoir que la victime survivra à cet attentat, mais la police cherche en vain les coupables, et tous les journaux s'accordent à dire que "les habitants montrent peu de sympathie pour l'agent du comte de Leitrim, et feront au contraire, tous leurs efforts pour induire la police en erreur et la mettre sur une mauvaise trace."

En Ecosse, 300 ouvriers ont employé aussi cette manière violente de protester contre l'exploitation de leur travail. On voulait réduire le salaire des manœuvres employés à construire une ligne de chemin de fer, sous prétexte que les jours diminuaient de longueur. Ces ouvriers ont brisé les bureaux des entrepreneurs et maltraité plusieurs de ceux-ci, ainsi que les quelques policemen qui essayèrent d'arrêter l'émeute.

Heureusement, les 30,000 mineurs du *pays noir* se comportent d'une manière plus digne d'une juste cause. Tous les correspondants s'accordent à leur rendre ce témoignage, qu'ils désapprouvent hautement les tentatives de meurtre essayées contre les mineurs qui travaillent à prix réduit. Les meetings ressemblent plutôt à ces assemblées religieuses si fréquentes en Angleterre, qu'à la réunion d'hommes se croyant, et avec raison, lésés dans leurs intérêts. Avant et après les discours des orateurs montés sur un chariot, les 15,000 mineurs présents, hommes, femmes et enfants chantèrent le fameux chœur d'Haendel, l'*Alleluia*, et aussi l'*Hymne des mineurs*, où se trouve ce vers, que toutes les voix faisaient retentir avec un imposant ensemble:

"Dieu ne créa jamais un esclave!"

L'entrevue de Nice.

Nice, le 28 octobre.

S. M. l'Empereur est arrivé hier au soir à huit heures trois quarts, par un train spécial. L'entrée de la gare, en vertu d'ordres supérieurs et très rigoureusement exécutés, avait été interdite à tout le monde, sans exception. M. Gavini, préfet, a été seul, d'après les instructions qu'il avait reçues, admis pour recevoir l'Empereur. Sa Majesté est montée dans la voiture de M. le préfet, qu'elle avait à sa droite. MM. le vice amiral Jurien de La Gravière et le général Fleury occupaient le devant de la calèche.

Le temps, qui n'avait cessé d'être pluvieux s'était levé radieux hier matin, et toute la journée le ciel a été magnifique. Aussi les abords de la gare, la belle avenue du Prince Impérial, la place Masséna, et la rue Charles Albert, la rue St-François de Paul, jusqu'à la place de la Préfecture, étaient illuminés, pavoisés, encombrés d'une foule compacte. La voiture, découverte, a suivi au pas presque tout ce parcours, au milieu des cris d'enthousiasme les plus formidables que j'aie entendus de ma vie.

L'accueil fait ici à l'empereur Napoléon a dépassé toutes les prévisions. Pour mon compte, je m'attendais à beaucoup de la part de notre population, mais non pas à autant que cela. Aux abords de la rue Saint-François de Paule, dans laquelle se trouve le Théâtre Italien, les acclamations ont éclaté avec une telle force qu'elles ont retenti dans la salle au point de forcer les artistes à suspendre leur chant, et l'empereur Alexandre, qui se trouvait au théâtre, a immédiatement envoyé un de ses aides-de-camp, le prince Dolgoroukoff, complimenter l'Empereur.

Le général commandant le département, M. le maire de Nice et Mme Gavini attendaient à l'hôtel de la Préfecture Sa Majesté, que Mme Gavini a reçue au bas du grand escalier de l'hôtel. Un dîner, auquel l'Empereur avait à l'avance convié M. et Mme Gavini, le général et le maire, attendait Sa Majesté, qui est ensuite sortie en habit de ville, à pied, avec le général Fleury, pour parcourir Nice, sans que son incognito ait été trahi.

Ce matin, de très bonne heure, les abords de la Préfecture étaient déjà envahis par une foule nombreuse. L'Empereur devait recevoir, à dix heures, avant de se rendre à la résidence impériale de Russie, le conseil général et le conseil municipal de Nice, les sous-préfets de Grasse et de Puget-Théniers et les conseils municipaux de ces deux villes, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, l'ingénieur en chef du chemin de fer de Nice, et tout d'abord, Mgr l'évêque de Nice. Au moment où cette réception allait avoir lieu, l'empereur de Russie, devançant la visite de Napoléon III, est arrivé à l'hôtel de la Préfecture.

L'entrevue des deux souverains a duré environ vingt minutes. L'Empereur des Français, après la réception des corps et des personnes désignés plus haut, s'est rendu à la résidence impériale de Russie, où sa visite a duré près de deux heures. Que s'est-il passé pendant ces deux entrevues? C'est là le secret aujourd'hui. Ce secret sera-t-il pénétré un jour, demain, dans un mois? C'est ce que j'ignore. Mais ce qu'il a été facile de savoir, c'est que la rencontre des deux souverains a été on ne peut plus cordiale. Laissez, en ce moment et jusqu'à nouvel ordre, les faiseurs de nouvelles tirer leurs conjectures, dire leurs mots, inventer des conversations. Défiez-vous de tout.

L'accueil fait par l'impératrice de Russie à S. M. Napoléon III a eu le caractère d'une affabilité extrême. L'Empereur, en quittant la résidence impériale, avait le visage souriant, et ce contentement extérieur, il l'a montré pendant la revue de la garnison, qui a eu lieu à midi et demi sur le Cours. L'Empereur accompagné de ses aides-de-camp, portait l'uniforme de général de division; il a passé à pied dans les rangs. Après la revue, Sa Majesté a distribué plusieurs croix et des médailles militaires. Plus de 30,000 personnes couvraient la vaste place de la Préfecture, les terrasses qui bordent la mer et les abords du Cours. Le spectacle était magnifique. Les acclamations d'hier au soir se sont continuées aujourd'hui, pendant cette cérémonie militaire.

ALGERIE—On lit dans la *Patrie*:

Nous apprenons par une dépêche d'Algérie que l'armée allait, vers le 4 ou le 5 novembre, reprendre l'offensive sur tous les points. Les diverses colonnes renforcées par les troupes envoyées de France, doivent converger sur les insurgés du sud et les attaquer de plusieurs côtés à la fois, afin de leur couper la retraite.

On ne doute pas que l'exécution de ce plan, qui est dû à M. le maréchal duc de Magenta, ne produise des résultats décisifs.

Bateaux de la Compagnie de Paquebots de la Malle de la Nelle Orléans.

BEN FRANKLIN, Capitaine H. Conant. MITTIE STEPHENS. STAR, cap. W. S. Greathouse.

Les susdits bateaux ont formé une ligne régulière pour le commerce de la Côte et feront dorénavant à Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Ils partiront comme suit:

Le BEN FRANKLIN, de la N.O. Les lundis, Les jeudis, à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, de la N.O. Les mardis, Les vendredis, à 5 h. P. M.

Le BEN FRANKLIN, De Baton Rouge. Les mardis, Les vendredis, à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, De Baton Rouge. Les mercredis, Les samedis, à 5 h. P. M.

Le STAR, de la N. O. Les mercredis, Les samedis, à 5 h. P. M. — Le STAR, de Bat. Rouge. Les jeudis, Les dimanch., à 5 h. P. M.

Les propriétaires de cette Ligne s'engagent à montrer la plus grande libéralité de manière à satisfaire, sous tous les rapports, les planteurs, les négociants et tous ceux qui voyageront sur leurs bateaux ou leur confieront du fret. LES EXPEDITEURS PAR CES BATEAUX PEUVENT SE FAIRE ASSURER A PLUS BAS PRIX QUE SUR LES AUTRES BATEAUX.

Pour fret, assurance ou passage, s'adresser à LOUIS G. D'HOMERGUE, Surintendant général, Au Bureau de la Compagnie d'Assurance Manhattan & Phoenix, au coin des rues Camp et Commune, ou à JOHN L. TITUS, Agent général pour le fret, au coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier. 13 nov—1m

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

(Convois à vapeur.)

A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE	DU LAC.
6½ h. A. M., char à chev.	6 h. A. M., char à vapeur.
[illegible]	[illegible]
Midi	heure P. M.
[illegible] P. M.	[illegible]
[illegible]	à cheval

Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. PANDELY, Surintendant.

Reçu à New-York, par le steamship Lafayette, du Havre, et en débarquement du steamer Guiding Star et Morning Star—

Liqueur désinfectante et vin de quinium, de Labarraque.
Capsules au copahu ferrugineux, du Dr Clarke.
[illegible] de Mothes et de Donnel, de Londres.
Sirop de Raifort iodé, de Dorvault.
Capsules de Raquin, au copahu pur, au copahu et matico, et au copahu et fer.
Capsules Mathey Caylus, mélange du Dr Gallerier.
Granules de Digitaline, d'Atropine, de Strychnine, &c, &c.
Régénérateur Universel, de Francke-Lahausse.
Vomitif et Purgatif de Leroy.
Sirop de Dentition, du Dr Delabarre.
Bonbons des Arabes; Sous-Nitrate de Bismuth.
Pilules antiasthme, du Colbert, Graine de Santé, de Franck, &c.
Et un assortiment complet de toutes les spécialités françaises.
Parfumerie de E. Pinaud, E. Coudray, Lubin et Violet.
Un choix de SANGSUES SUEDOISES, 1re qualité.
Biberons de toutes modèles, Pipes à eau, de toutes formes.
Seringues et demi Seringues françaises.
Elixirs, Pâtes et Opiats dentifrices, Eau de quinine et autres toniques pour les cheveux, &c, &c, &c.

A vendre, à la Pharmacie E. R. MOUGIN, Encoignure Dauphine et Bienville.

Prêts sur gages.

Le soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, instruments de musique, pianos, meubles fins, et autres articles de valeur, au Bureau de Prêt de la Louisiane, [illegible] Bureau privé, 184, Gravier. J. HART.

Lettres non réclamées,

Restant à la Poste, de la Nlle-Orléans État de la Louisiane, le 2 Déc 1864.

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau de lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le timbre de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer.

Si l'auteur d'une lettre désire qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours, au moins, il doit écrire sa demande et la signer, en indiquant son État et son bureau de poste, en travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe, du côté de la suscription. Il sera fait droit à cette demande, sur le pied du port payé d'avance, payable au moment où la lettre est remise à l'auteur.—Section 28, loi de 1863.

On peut faire remettre gratuitement les lettres par les facteurs de la poste au domicile des personnes à qui elles sont adressées en observant les règlements qui suivent: 1o—Que l'adresse de la rue et du numéro, aussi bien que du bureau de poste et de l'État, soit écrite lisiblement; 2o—Qu'on indique en tête des lettres, le bureau de poste et l'État ainsi que la rue et le numéro de la personne qui écrit, qu'on les signe en plein de son nom, et qu'on prie la personne à qui l'on écrit de copier complètement l'adresse ainsi donnée; 3o—Les lettres écrites à des étrangers ou à des voyageurs qui passent par une ville et dont on connaît l'adresse, doivent avoir le mot "TRANSIENT" écrit à l'angle gauche inférieur de l'enveloppe.

Nlle Orléans, 2 décembre 1864

A
Asmus, Apollon; Arata, Eugenio; Ale, Mme Bernard; Arkright, Joseph; Ader, Jean Marie; Alexis, pharmacien; Allemand, Ant; Antoinette, Mlle

B
Barthélemy, rue St Louis; Barthet, Alex; Bancel, Mme F; Barnett, Maurice; Baudier, V; Bestlisco, Tom; Battistella, A. pour F. Pergolis; Blanqué, Mme Paulin; Bartholomey, A; Bethrat, John; Bernard, Jos; Bertocci, Gio.; Bertucci, Batist; Bertrand, Celeste; Berger & Andre; Briant, Mme J P; Bourdon, V. capitaine du Chiocha; Bourdon, François; Breca, Jos; Boulin, Veuve Aine M; Boimare, Francis; Bub, Joseph Bapt; Boudre, Lizzie; Bouligny, Octavie; Bourgain, Vve H; Bourdonnais, Justin; Boisfrand, Jean; Bottes, colonel; Bajotte, Gius.; Bonnet, Edouard

C
Cazila, Mme M B; Cage, Adelaide; Chapiata, François; Chalgueaud, capitaine du Guantanamo; Cassagne, Benoit; Caire Frères; Casebonne, Jean; Claude, Emile Nicolas; Chauveau, Mme M A; Crouest, Aug. père; Charleville, J; Capdevielle, Virginie; Chas, Aristide; Charramia, Jn. Marie; Cahlon, M; Chaery, Mme M; Costin, S; Crécent, Mme Bourbon St.; Corneille, Chs.; Cougot, Léon; Crosby, Mde, Gasquet St.; Courtade, cordonnier; Close, Gior. Battista; Cobeio, Manuel; Clairen, O D; Crenier, Rob.; Constans, J Ant.; Cotta, L. à bord du Tacoma; Carré, Vve.

D
Dennis, Silvia; Durmec; Daller, Théophile; Dubos, Marie Vve Mme; Dancheviu, Michel; Danet, Philippe; De Léon, A pour L A Whitby; Devlin, Juan; Delette, Joséphine; De Orneales, J; De Crazy, Mme Charlotte; De Macarty, Eug; De St Romes, Victor; Dermaux, Pierre; De Mallets, F Grand; Delordes, Théodule; De Bonnemare, Fels; Duyesne, Mme; Dovillo, Mlle Louise; De Pass, Anne H; Dumaine, Mme rue Perdido; Derwin, Léon; Dugas, Adélard; Ducasse, François; Dupont, Mme P née St Alary; Dupré, Pierre O; Dupuy, G; Durand & Roquette, pour Nisida Digues; Duborg, Mme C; Dubos; Ducatel, Vve G; Duval, Th H; Dupuy, Pierre; Doda, rue St Louis; Duson, Pierre.

E F
Eyries, François; Fabregas, John; Favre, Laurent; Favento, Giov; Fazende, F E; Fouquier, Mrs A M; Ferrandou, Mme V.; Fernandez, M y Alharez; Fortier, B N; Fontainebleau, Félix.

G
Graouille, J; Glaudin, Maurice; Gallay, Pierre; Gaudas, Mme rue St Philippe; Garbier, Emilie; Genelle, Joseph; Grass, Salvatore; Giraud, Isidore; Gonzales abbé; Gombs, Constant B; Guesnar, Lieu V.-Levée; Gearlager, F.

H
Haydel, Emilie; Herry, boucher; Heron, Octave; Heno, Mlle A; Heyol, Chs rue Royale; Hanot, Louise.

J
Jerreau, Miss Ida; Joffray, Jos A; Jourdain, J. S V; Jooet, J; Julien, Pierre; Jugo, Paul.

L
Lagasse, Henri; Laparie, Mary E; Lordé, Mme rue St Pierre; Larqueld, Henri pr Marie Lacoy; Laporte, Baptiste; La Fayette, Lucas; Lebat, Jn Marie; Lamille, Jean; Laquilion, Ambroise; Laforest & Desmar; Le Blanche, Mme; Laborde, Baptiste; Levange, Sarah A; Laferrandière, Alfred; Laterrade, M pour Jules Medeuz; Lémonière, Rosa; Lefevre, rue Ste Anne; Letermillier, Mme rue St Anne; Leblond, Mme rue Bourbon; Lalung, Eug Philippe; Le Blanc, Mrs Eug; Lovelle, Mme rue St Pierre; Lopez, David; Le Preati, Stefano; Louvrier, Mme H M; Lotrelier Chs; Luciani, P.

M
Malvea, Giovani; Maurice, Chs; Marrero, Ant; Magni, Alphonse; Maumus, Jean; Marcoudot, Philippe; Mascou, Michel; Marfil, Pasquale; Malnoury, Joseph; Malié, Jacques Dubary; Mestier, L; Musso, Mme rue Bourbon; Minnaina Jacquin; Milhet, Bernard; Michel, Pierre; Monteleone, Joseph; Mesiee Mme née Sleider; Morand, Chs; Mejico, Francisco; Musso, tailleur.

N
Nocenti, Giovani.

O
O'Brien, Vve.

P
Peyoud, Lucien; Pradat, L B; Pareau, Alex; Pabniorty, Alphonse; Papiasan, Mme E; Pretos, M; Pelletier, Jean; Petitfils, P; Peltier, Napoléon; Pellieur, Jean; Percival, Rev. J; Perriset, P Ad; Pepin, Reym S; Perrochaita, Baptiste; Perré, Auguste; Pitour, Henriette; Pirrone, Antonio; Plattoly, rue Ste Anne; Pisano, Giovani; Pocheiu, B; Poreherond, Fontaine, pour J M Sottomond.

R
Rabat, Pierre; Ratean, J; Rome, E; Ribs, Michel; Richard, Marguerite; Reel, tailleur; Roy, Marie; Rousseau, Victor; Rocquette, Auguste; Robert, A; Rondeau, W H.

S
St. Hilaire, Louis; Savoy, Edma; St. Cyr, Mme rue d'Espag.; Sambola; Salvot, Vinc; St. Cyr, J; Serrano, Salvador.

T
Terrebonne, Louis; Tournier, Claude; Toulandon, Jean; Troublé, Vve; Turpe, Rosalie; Tupery, J M.

V
Vaudry, J; Vincent, rue des Ursulines; Verdelle, M; Verger, V; Vallotti, François; Valley, J E; Venise, Ferdinand; Vidal, Martha S.

Y
Yaquierdo, V C.

Z
Zerlingue Mme, pour Mme H Fortier.

INITIALES.
P. E. F.

J. M. G. PARKER, Maître de Poste.

PAUL MORPHY, AVOCAT, 12 PASSAGE DE LA BOURSE, 12. 8nov—1m

G. SCHMIDT, AVOCAT, A transféré son bureau au No. 7 .... rue Carondelet, ... No. 7. 1nov—1m

JUSTIN, XIMENES & Co., Marchands Commissionnaires, A BAGDAD (MEXIQUE.)

JOHN H. KEEP, MARCHAND DE Métaux, Articles d'artisans, Balances &c. Rue du Canal, Nos 22, 24, 26 et 28, Au coin de la rue Fulton. 16oct—3m

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris. OFFRE, respectueusement, ses services au public de la Nouvelle-Orléans. DOMICILE—115, rue Royale, entre St Louis et Toulouse, chez le Dr. LAMBERT. CONSULTATIONS—de 11 heures à midi. 12 oct—3m.

Entrepot de Tapis, No. 19....Rue de Chartres.....No. 19. NOUS avons en magasin un grand assortiment de Tapis tels que—MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, 3 plis et Ingrain; VENITIENS et autres tapis, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c., TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités, Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, [illegible] que nous offrons à des prix modérés pour du comptant. A. BROUSSEAU & Co. 8oct.

A LOUER OU A VENDRE à des termes avantageux, une grande et belle résidence située rue Annunciation No 238. S'adresser sur les lieux ou au No 28, rue St Charles. 11 nov—

SARDINES—50 caisses, ½ boîtes, sardines de choix de Nantes, à vendre par E. J. HART & Co., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

CAFE—300 sacs café Rio, Laguayra, St. Domingue et Java, à vendre par E. J. HART & CO., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

FRUITS A L'EAU DE VIE—40 douzaines pêches et [illegible], à vendre par E. J. HART & Co., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

FRUITS AU JUS—125 cais pêches, ananas, fraises, &c., en débarquement et en magasin. A vendre par E. J. HART & Co., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

AMERS—250 caisses Drake's Plantation, vin de Tebia, Martin's English Apple, &c. A vendre par E. J. HART & Co., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

Bois..Bois—Bois. JOHN PELTIER, ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il a constamment un grand assortiment de BOIS DE CHAUFFAGE, tels que cypre et autres bois et un grand assortiment de bardeaux en cypre qu'il offre à des prix très modérés. Les ordres sont promptement remplis. JOHN PELTIER, au coin des rues Indépendance et Levée, 3e District.

Avances en argent. Des avances libérales en argent seront faites sur [illegible] SPOFFORD, TILESTON & CO. à New York. WILLIAM J. AMID, Carondelet No 42.

PRESSES MECANIQUES. LOUIS MARCHAND, Imprimeur, 24...Rue Jefferson, près Chartres..24

A. B. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201......Rue de Chartres......201 Entre Ste-Anne et Dumaine.

PILULES DEHAUT. Les pilules végétales que le purgatif renferme ont été choisies et composées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT. [illegible] prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. FOUGERA, frères, pharmaciens, No 30, North William street, et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway, au coin de la 9me rue. Et chez MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Sainte Anne et Royale; et chez ED. GUILLOT droguiste, 120, rue Royale.

☞ Au détail, dans les principales pharmacies de la NOUVELLE ORLEANS.

VIN DE SALSEPAREILLE du Dr CH. ALBERT. En France comme à l'étranger, le VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr. ALBERT est prescrit par les docteurs en médecine comme le Dépuratif le plus efficace pour guérir les maladies secrètes, ulcères, dartres, boutons scrofuleux [illegible]. Dépôt à PARIS, rue Montorgueil, No 19. New York, chez MM. JOHN MILHAU et fils, pharmaciens, Broadway, 183, et MM. FOUGERA frères, North William street, No 30—NOUVELLE-ORLEANS, chez M. L. CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

PREVENTION ET guérison des MALADIES DE POITRINE TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES **HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.** SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine. Ces préparations sont les seules reconnues et recommandées par le Dr CHURCHILL (*Medical circular* 2 novembre 1857).—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction. 12, rue Castiglione, à Paris. SWANN, Pharmacien,—12, rue Castiglione, à Paris. Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur Churchill dans le verre. Les Pilules également en flacons carrés.—AVIS. Les seuls véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent sur l'étiquette et sur la banderolle qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Médaille d'or par les hôpit. de Paris. **25 ANS DE SUCCES.** Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres. PREPARATION AGREABLE, DISCRETE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. MEGE, pharm., 133, boulevart Magenta, Paris. **COPAHINE-MEGE.** Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique. Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale; chez M. Ducongé, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

MALADIES DE LA PEAU. Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France, que les affections de la peau et toutes celles qui résultent d'un vice organique sont promptement guéries par les GRANULES et le SIROP D'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE.—D'après un rapport fait à l'Académie impériale de médecine de Paris, ce nouveau médicament *a été jugé utile et efficace non seulement dans les affections lépreuses et dans quelques autres maladies de la peau rebelles mais encore dans les* SCROFULES, etc.—Enfin plusieurs praticiens distingués, et notamment MM. DEVERGIE, CAZENAVE et HILLAIRAIT, médecins [illegible], ont employé les PREPARATIONS D'HYDROCOTYLE avec un remarquable succès contre les eczémas, le psoriasis, l'impétigo et les diverses variétés de dartres, contre les affections contagieuses récentes ou anciennes, la lèpre, les ulcères scrofuleux et autres, les rhumatismes chroniques, etc. Dépôt général à Paris: FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle-Orléans, chez M. L. Castel, pharmacien, encoignure Sainte-Anne et Royale—et dans les principales pharmacies.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres. **PLUS DE COPAHU. DEPURATIF du SANG.** [illegible] HEMORRHOIDES—Pommade guérissant en 3 jours. VENTE en GROS: S'adresser à CHABLE, Médecin-Pharmacien 36, rue Vivienne, Paris, et les principaux pharmaciens.

LOUISIANA ACADEMY. Institution dirigée par M. A. Ferrier. PENSIONNAT ET EXTERNAT Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 184 entre Dauphine et Bourgogne. ☞ Les prix varient selon le degré d'avancement des élèves. ☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 184 entre Dauphine et Bourgogne. 1 déc—

Institution A. Darrot, POUR LES DEUX SEXES—148 RUE ROYALE, Entre St Pierre et Toulouse, 148. ☞ Chaque département a son entrée et ses classes particulières. ☞ Pour les conditions, s'adresser à l'institution. 26 nov—1m

Institut St-Charles Dirigé par Mme C. MACE. Pensionnat et Externat pour les Demoiselles 104......RUE BOURBON......104 En face de l'Opéra. CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; [illegible] salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés. Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Garreau, ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature. S'adresser à l'Institut pour avoir des prospectus. 23 oct—

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DEMON, 275.......RUE DAUPHINE.......275. On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus [illegible] libraires. 3 sept—1an.

INSTITUTION LOCQUET. Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles Rue du Camp No 190 et 191, entre Julia et St Joseph. LA réouverture des classes de cette institution a eu lieu lundi 5 septembre. Mme Le Roy compte sur le zèle de ses élèves pour faire leur rentrée au jour indiqué, afin qu'elles puissent jouir du grand bienfait d'un cours complet de leurs études. Elle a la satisfaction d'annoncer aux parents de ses élèves et aux familles, qu'ayant réussi à agrandir son établissement, il lui est permis de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. ☞ Pour renseignements, s'adresser au local de l'Institution, où des prospectus seront délivrés. 28 aout 3m

LA GRANDE CLAIRVOYANTE Madame LA BLANCHE, CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue le met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. Les guérisons ont été certaines, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leurs horoscopes. Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion; tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé. Elle donne des consultations en anglais et en français. Prix modérés pour les dames et pour les messieurs. La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux ilets au dessous de la rue du Canal. LE PHILTRE DE FRESH, porte toujours bonheur à la personne qui l'a, [illegible] la fait aimer, ramène la paix dans le ménage [illegible]. 12oct—1m Mar. J. V. D.

PLUS DE DISTANCE! **DIVINATION! PREDICTION PAR MADAME ADAH,** Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à [illegible]. 21aout—3m No 56, rue St Louis.

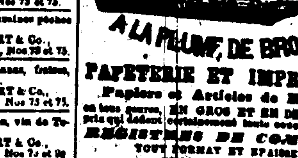

PAPETERIE ET IMPRIMERIE Papiers et Articles de Bureaux, en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient toute concurrence. REGISTRES DE COMMERCE TOUT FORMAT ET EPAISSEUR, RELIURE—REGLURE. Commission et Importation directe, FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, 91 rue Bourbon, entre Bienville et Conti. 4 nov—mar jeu dim

Avis au public et aux contribuables. LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux [illegible], prévient les contribuables qu'il se charge de [illegible] de l'Etat et de la Ville, ainsi que de l'obtention des licences. [illegible] S'adresser au bureau de l'assesseur [illegible]. JOHN V. DUFOUR.

Ouvriers-Tailleurs. ON demande à VICKSBURG, Mississippi, quatre ouvriers tailleurs d'habits pour grandes pièces, plus trois pour pantalons et un pour gilets, [illegible]. JOSEPH LEROY, Vicksburg, Miss.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS. Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 25 ans, contre les troubles de la circulation, [illegible] Les professeurs de la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, [illegible] MALADIES DU COEUR, [illegible] PALPITATIONS NERVEUSES, [illegible] HYDROPISIES DE POITRINE et autres [illegible]. Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue de [illegible].

DRAGEES AU LACTATE DE FER DE GELIS & CONTE. APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, [illegible]. Les dragées de Gélis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, [illegible]. Dépôt général de ces deux produits, à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19, à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

A. L. SLAWSON, T. P. DAVOR. **SLAWSON & DEVOE.** MARCHANDS DE FARINE, Foin, maïs, avoine, son, pommes de terre, &c., Rue des Magasins, No 66, près Poydras, NOUVELLE ORLEANS. 8nov—1m

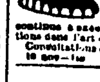

Conservez vos Dents, J. A. CANADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 156, RUE DU CANAL, près de la rue Baronne, (ancienne maison de Dr. Fortin,) continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 13 nov—1m

MALADIES. Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE. TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéris par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est âcre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. 1 déc—1m

Nouveaux Médicaments. Injection et Liqueur POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'anciens qu'ils soient. Eau et Sirop Dépuratif. Pour la prompte guérison des dartres, boutons, ulcères provenant des funestes conséquences des maladies secrètes. Liqueur anti-rhumatismale. Quelques cuillerées de cette préparation soulagent les douleurs rhumatismales les plus aiguës. Sirop Pectoral. Contre les rhumes, toux, catarrhes, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrances et d'insomnie. A vendre par E. SATTIER, pharmacien, Coin Dauphine et St Pierre. 6oct—3m

LE POELE DE CUISINE, CHARTER OAK, Cuit mieux et consomme moins de bois qu'aucun autre poêle. PLUS de NEUF MILLE de ces Poêles sont employés journellement dans la ville de la Nlle Orléans. Un d'eux peut suffire à faire juger des autres. Un grand assortiment de poêles de bureau, de salon et de chambre à coucher, toujours en magasin et aux plus bas prix. Chaque poêle est livré sans frais de transport. RICE BROS & CO, rue du Camp, No 93, près Poydras, rue Tchoupitoulas, No 242, près le marché Ste. Marie, rue des Magasins, No 385, près le Magazine Market. 4nov—1m

SANGSUES SUEDOISES

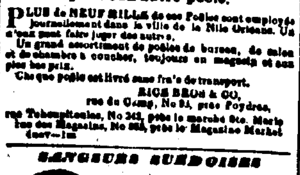

à vendre en gros et au détail, rue Royale Nos 18 [illegible] HAAN & FREDERICKSON.

Poêles. Poeles. ☞ POELES aussi bons que les meilleurs qui se trouvent sur le marché. BATTERIE DE CUISINE, ARTICLES EN FERBLANC, unis et en relief, A vendre par J. H. KERR, 18oct—3m au coin des rues Canal et Fulton.

CHAMPAGNE—150 paniers Heidsieck & Co. Chs Heidsieck et King & Co, 100 paniers Pollet Louis. A vendre par E. J. HART & Co., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Des Paroisses St. Charles, St. Bernard et Plaquemines.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis—District de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 18 novembre 1864.

CONFORMEMENT aux lois de revenu intérieur des Etats-Unis et à la résolution conjointe du Congrès, laquelle est intitulée "Résolution conjointe imposant un droit spécial de revenu", et a été approuvée le 4 juillet 1864, avis est donné à toutes les personnes sujettes à payer un droit ou une taxe, sous l'empire desdites lois et de ladite résolution, dans la partie du district de perception de l'État de la Louisiane comprise dans les paroisses St. Charles, St. Bernard et Plaquemines, que le percepteur dudit district a reçu de l'assesseur dudit district, ses listes de perception pour lesdites paroisses conformément à la loi, y compris les taxes annuelles de revenu pour 1863 et 1863, la taxe spéciale de revenu sous l'empire de ladite résolution conjointe et tous les droits ou taxes de revenu intérieur, assessés dans lesdites paroisses jusqu'au 1er octobre dernier, que les droits et taxes ainsi assessés par ledit assesseur sont dus et doivent être payés, que les députés dudit percepteur les recevront comme suit: pour la perception de la partie desdits droits ou taxes assessée dans la Paroisse St. Charles, à la maison de cour de ladite paroisse, le 2, le 3, le 5, le 10, le 16 et le 17 décembre prochain; pour la perception de la partie desdits droits ou taxes assessée dans la paroisse St Bernard, à la maison de cour de ladite paroisse, le 28 et le 29 de novembre courant, le 5, le 6, le 12 et le 13 décembre prochain; pour la perception de la partie desdits droits ou taxes assessée dans la paroisse Plaquemines, à la maison de cour de ladite paroisse, le 30 novembre courant, le 1er, le 7, le 8, le 14 et le 15 décembre prochain, que toutes les personnes qui négligeront de payer lesdits droits ou taxes, ainsi assessés, aux députés du susdit percepteur, dans le temps spécifié ci-dessus pour les paroisses désignées, seront sujettes à payer dix pour cent de plus sur le montant desdits droits ou taxes. THOMAS D. HARRIS a été nommé député du Percepteur et percevra le revenu intérieur dans une division qui comprend les paroisses St Charles et St Jean Baptiste. RICHARDSON OAWLEY a été nommé député du Percepteur et percevra le revenu intérieur dans une division qui comprend les paroisses Plaquemines et St Bernard et la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve. Les taxes dues dans n'importe laquelle des susdites divisions de perception peuvent être payées à n'importe lequel des susdits bureaux. Heures de bureau, de 9 à 2 heures. La monnaie courante des Etats-Unis et des banques nationales est la seule reçue en paiement de taxes. Les timbres de revenu intérieur sont à vendre par lesdits députés du Percepteur.

Wm E. WHITAKER, Percepteur.

21nov—au 17dec

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie et à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane (No 116) approuvé le 17 mars 1850, avis est donné que les certificats suivants de profits—émission de 1861—n'ayant pas été réclamés, avec l'intérêt accru, et que si les propriétaires légaux ne les réclament pas dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, [illegible] et les montants portés au compte des dépenses contingentes [illegible] la Compagnie, ainsi que l'exige la Charte.

	Montant de Scrip.	Intérêt.
Bodet & Guyden	[illegible]	[illegible]
Bowles & H.	[illegible]	[illegible]
Bosc & Co., E.	[illegible]	[illegible]
Boulanger F.	[illegible]	[illegible]
Breton L.	[illegible]	[illegible]
Bowens & Judson	[illegible]	[illegible]
Broomfield & Steel	[illegible]	[illegible]
Brown Mme S.	[illegible]	[illegible]
[illegible] & Simms	[illegible]	[illegible]
Costa Ant	[illegible]	[illegible]
Cossard A.	[illegible]	[illegible]
Conery E.	[illegible]	[illegible]
Camedeau F.	[illegible]	[illegible]
Cambergue & Co., Justin	[illegible]	[illegible]
Dreyfus & Co., A.	[illegible]	[illegible]
Driver W. L.	[illegible]	[illegible]
Durouage F. P.	[illegible]	[illegible]
Deschamps E.	[illegible]	[illegible]
Delery J A.	[illegible]	[illegible]
Delamer C.	[illegible]	[illegible]
Early Ant., Jno T.	[illegible]	[illegible]
Estella M.	[illegible]	[illegible]
Fredrick & Co., Geo A.	[illegible]	[illegible]
Frederick J.	[illegible]	[illegible]
Gancher J.	[illegible]	[illegible]
Guquet & Jamison	[illegible]	[illegible]
Garnier L.	[illegible]	[illegible]
Goodrich & Co.	[illegible]	[illegible]
Gallagher Cane	[illegible]	[illegible]
Gibson Thos.	[illegible]	[illegible]
Guerin E.	[illegible]	[illegible]
Henderson & Gaines	[illegible]	[illegible]
Hobl Johan	[illegible]	[illegible]
Harden F A.	[illegible]	[illegible]
Haggerty Bros.	[illegible]	[illegible]
Joseph & Bauer	[illegible]	[illegible]
Joubert & Co.	[illegible]	[illegible]
Jourdan & Mcintosh	[illegible]	[illegible]
Jones Peter	[illegible]	[illegible]
Leonard & Co., C.	[illegible]	[illegible]
Lionnet & Co., C.	[illegible]	[illegible]
Lehmann, Schwartz & Co.	[illegible]	[illegible]
Levy, Simon & Co.	[illegible]	[illegible]
Levy & B.	[illegible]	[illegible]
Lenoud F F.	[illegible]	[illegible]
Martin, Cobb & Co.	[illegible]	[illegible]
M. Graga & C.	[illegible]	[illegible]
M. Farland & Barksdale	[illegible]	[illegible]
Mannau & Lagrone	[illegible]	[illegible]
Moulon & Co., L.	[illegible]	[illegible]
Moore & M.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pierre & Co., Léon	[illegible]	[illegible]
Peasky & Co., A.	[illegible]	[illegible]
Patton, Smith & Putnam	[illegible]	[illegible]
Querrouze & Langsdorff	[illegible]	[illegible]
Rochereau & Co., E.	[illegible]	[illegible]
Rutherford, Brown & Co.	[illegible]	[illegible]
Raley & Campbell	[illegible]	[illegible]
Rudd Jos.	[illegible]	[illegible]
Reimonenq & [illegible]	[illegible]	[illegible]
Richardson & Corkery W F.	[illegible]	[illegible]
Siebrecht H N.	[illegible]	[illegible]
Scrubb Jean C A.	[illegible]	[illegible]
Sawyer L.	[illegible]	[illegible]
Schneider & Weise	[illegible]	[illegible]
St. Mars A.	[illegible]	[illegible]
Stevens & Seymour	[illegible]	[illegible]
Stringer "Trustee" F.	[illegible]	[illegible]
St Charles Hotel Co.	[illegible]	[illegible]
Trevor O.	[illegible]	[illegible]
Todd J.	[illegible]	[illegible]
Thomas & Jeter	[illegible]	[illegible]
[illegible] & Leightbourd	[illegible]	[illegible]
Walla W C.	[illegible]	[illegible]
[illegible] & Co., J. W.	[illegible]	[illegible]

La liste ci-dessus est une copie exacte, tirée des livres de la compagnie.

E. GANUCHEAU, président. L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

État de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Assermenté et signé par devant moi, ce 4 novembre 1864. AD. MEUNIER, 3me Juge de Paix. 8nov—30

Habillements pour hommes et enfants. LEON GODCHAUX, 81...... Rue du Canal......81, Et 215 et 217, VIEILLE LEVEE, en face du Marché Français. PREVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins, un immense assortiment de VETEMENTS d'HIVER de toutes qualités, dont quelques-uns faits des étoffes les plus fines, pour remplacer le linge fait sur commande. Il a également en magasin un stock bien assorti d'habillement de jeunes garçons et de lingerie pour hommes. Il appelle l'attention du public sur ses articles et espère qu'en ayant constamment de bonnes marchandises et en les vendant à PRIX REDUITS, il méritera le même patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits. Il invite le public à venir visiter ses marchandises avant d'aller ailleurs. 21 oct—3m

RENE GUTIERREZ ENCANTEUR. ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'ayant été DE NOUVEAU dûment commissionné ENCANTEUR pour la Ville et la Paroisse d'Orléans, il est prêt à donner toute son attention aux ventes de successions, propriétés, meubles, actions de banques, épiceries, marchandises sèches &c. &c. Bureau No 54, rue Royale, face à la Banque de l'Etat. 8nov

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONAIRE, No 97, rue de la Vieille Levée entre St Louis et Conti. 16 nov—1m

ALFRED BOULIGNY, encanteur, Rue Carondelet, No 20, S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'actions, de meubles et fait des ventes au dehors. nov—

LA COMPAGNIE DU COMMERCIAL EXPRESS A TERMINE SES ARRANGEMENTS pour la transmission de sommes d'argent, de petits paquets de valeur, de lettres dans des enveloppes timbrées du gouvernement des Etats Unis, à Bagdad et à Matamoros, Mexique. Pour les prix, &c, s'adresser au bureau, 120 et 122 RUE DE LA COMMUNE. JOHN S. GRAY, Surintendant Général. J. J. McKEEVER, Directeur. 8nov—1m

Dr. F. FORMENTO Jr., CHIRURGIEN des armées Franco-Sardes pendant la campagne d'Italie de 1859, ex-chirurgien en chef de l'Hôpital Louisianais de Richmond, Médecin des Sociétés de Bienfaisance Italienne et Portugaise. Résidence, rue des Ursulines, 66—Cabinet de consultation, rue Carondelet, 5. 18 sept—3m.

Restaurant St-Louis Tenu par HENRI BARTHE, Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants. Salons pour noces et repas de famille. Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés. M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en adjoignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours loger commodément leurs familles. 18sept—3m

Briques à vendre. A vendre 400,000 briques cuites, par lots, au gré des acheteurs. S'adresser à A. JACQUET, 31 Vieille-Levée, de 8 heures du matin, à 4 heures du soir, ou à C. TIBLIER. 28nov—1m

HOUBLON ET DRECHE—[illegible] sacs drèche, balles houblon, vendus par J. J. HART & Co, 13 et 15 rue Tchoupitoulas. 18nov

GENIEVRE—500 caisses Chester London Cordial, 250 de Schnapps de Wolfe. A vendre par E. J. HART & CO. 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

Paquebot régulier du samedi—POUR VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine P. D. Pratt, commis F. A. Sherman, partira régulièrement, pendant la saison, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A STEVENSON, agent, Rue Front No 7. 15nov—

Jours de départ les DIMANCHES et MERCREDIS à 9 heures du matin—Paquebot régulier de la Côte du Sud—Le beau paquebot neuf W. W. CRAWFORD, [illegible] capitaine, Trahant et Ambroise Martin, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour le Fort Jackson, la Quarantaine, la Pointe à la Hache, l'Anse aux Jésuites et tous les points intermédiaires comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, Agent, No 16, rue Bienville au premier. 1er déc—1m

POUR THIBODAUXVILLE et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capt. [illegible] Branton partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord.

Jours de départ, les MARDI et SAMEDI, à 5 heures de l'après midi. Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. Le beau vapeur MUSIC, capitaine Wm King, J. A. Laborde, commis, partira de la Nouvelle Orléans [illegible] Donaldsonville, Napoleonville, Thibodaux et tous les débarcadères sur le Bayou Lafourche, sur la route. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. GALLAHER, rue Poydras, No 22 ou à JOHN L. TITUS, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville. 1déc—

Jours de départ, tous les DIMANCHES et MERCREDIS à 10 heures du matin—Pour le Fort Jackson, Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires sur la Côte, [illegible] pour ARIZONA, capitaine Aleck [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON. 4 nov—

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur [illegible] EAGLE, capitaine Chas H. [illegible], partira régulièrement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A STEVENSON, Agt, rue Front No 7. 17 nov 1m

POUR MATAMOROS—La goëlette [illegible] MATTIE, capitaine [illegible], ayant une grande partie de son chargement pour le susdit port, partira sous peu. S'adresser à JOSEPH KELLEY. 1 déc

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise BRAZOS, capitaine Brehm, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au No 4 de la rue St Louis, au premier, ou à A. SIRCOLA, Rue de la Vieille Levée No 161.

POUR MATAMOROS. La belle goëlette anglaise VILLAGE GEM, ayant tout son chargement engagé partira dans le plus bref délai. Pour passage seulement, ayant des magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à J. KELLEY, ou PIAGGIO FRERES, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX. Le trois-mâts français GUANTANAMO, capitaine Chalgueaud, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour les dits ports. Pour balance de fret et passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à OSCAR BERCOT & CO.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise C. W. CHAPIN, capitaine Cook, a la plus grande partie de son fret à bord, pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & Co., rue de la Nouvelle Levée No 135. 27 nov

POUR MATAMOROS. La belle goëlette LIZZIE, bon voilier et de 1ère classe, capitaine Raymond ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché à viande 3e District ou à S. FERNANDEZ & Co., rue Vieille Levée No 135. 18oct

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise ELIZABETH, capitaine Berge, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret, ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 33 Passage de la Bourse. 24

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise HELENA, capitaine Fenner, bon voilier, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira probablement pour Matamoros. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co., 77 rue des Magasins. 8 nov

PAQUEBOT REGULIER—Ligne du Golfe. POUR MATAMOROS—Le brick goëlette anglais HARRIET WOOD, bon voilier et de première classe, capitaine L. N. Hudson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (beaux emménagements), s'adresser au pied de la rue St Louis ou à S. FERNANDEZ & Co, rue de la Vieille Levée No 135. 21 sept

POUR MATAMOROS—La goëlette de première classe C. W. WILDER, capitaine Lagarde, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au pied de la rue St. Louis. Coin LAFENNE & FERRE, 85 et 87, Vieille Levée, ou JOSEPH KELLEY, Gravier. 22oct

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise JOHN DOUGLAS, bon voilier, capitaine A[illegible], ayant tout son chargement engagé et à bord, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage, s'adresser au No 3 de la rue St Louis, au premier. 18nov

POUR MATAMOROS—La goëlette LILLY, bon voilier et de première classe, capitaine H. Warner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 33 Passage de la Bourse, au premier. 25oct—

POUR MATAMOROS—Le beau steamboat RIO GRANDE, neuf et de 1ère classe, capitaine Dominique Ricard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co, rue Vieille Levée No 135. 19 oct

POUR MATAMOROS.—La goëlette JOHN DOUGLAS, capitaine Jean [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu—Pour fret ou passage, s'adresser à LAZARD & MICHEL, No 199 rue Vieille Levée. 13nov—

POUR VERA-CRUZ—La goëlette anglaise FANCY, capt. F. T[illegible], bon voilier et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret et passage, s'adresser à L. JOUBLANC, No 33, Passage de la Bourse au premier. 6nov

POUR MATAMOROS. Ligne régulière—La goëlette anglaise, de 1re classe, ABELINE, capt. Campbell, traversant la barre, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à CORNIBE & LEBLANC, 263, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St. Philippe. 18nov

POUR TAMPICO. La belle goëlette mexicaine ANTONITA, bon voilier et de première classe, capitaine O. Matel, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis ou à S. FERNANDEZ & Co, rue Vieille Levée, No 135. 11 nov

Madame Maria Voisin

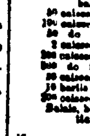

A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne que son magasin de MODES ET NOUVEAUTES est transféré du No 36 au No [illegible] de la rue de Chartres, au coin de la rue de la Douane. 6oct—3m

A VENDRE. Une des meilleures PHARMACIES de détail du Second District. Elle contient un bon stock et a une excellente clientèle. S'adresser au bureau de l'ABEILLE sous les chiffres L. L. 4 oct—3m

Louis Grünewald, Importateur et Marchand de Musique et d'Instruments de musique, A transporté son magasin du No 26 de la rue de Chartres au grand magasin No 129 de la rue du Canal, (Bâtisse Touro) où il aura constamment un assortiment complet d'instruments de musique de toute espèce. PIANOS et ORGUES FRANÇAIS et AMERICAINS, INSTRUMENTS A CORDES ET EN CUIVRE, TAMBOURS, CORDES, &c. MUSIQUE ETRANGERE et AMERICAINE, y compris toutes les publications les plus récentes, &c. LOUIS GRUNEWALD, Rue du Canal, No 129—Bâtisse Touro—ci-devant au No 26 de la rue de Chartres. 19nov—1m.

A VENDRE par le soussigné, 25 caisses café condensé, de Bordens, 50 de lait condensé, de Bordens, Fruits en boîtes—150 boîtes en magasin et en débarquement, 50 caisses conserves assorties, 50 de tomates, 10 caisses sauce aux tomates, 50 do sirop de limon, 2 caisses vrai chocolat de Caracas, 200 caisses [illegible], 50 caisses cidre champagne, 100 do fruits à l'eau-de-vie, 50 caisses sardines, 50 caisses cerises, 50 caisses huile de charbon, 10 barils cirage de Mason, 20 caisses allumettes, 100 caisses moutarde du Kentucky, Raisins, paquets pointe, paquets plats et autres articles en bois, &c. J. J. HART & Co, 13 et 15, rue Tchoupitoulas. 18nov

Consulat de France.

Avis mensuel—Décembre 1864.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A Alis Mme, née Ruffy.
B Bechrich, Laurent; Baros, Victor.
C Cabrol, Pierre Louis; Combeuzou, Alexandre.
D Duncan, Kennedy; Dedier, Pierre; Desmoue, Eugène; De May, Mme Vve. née Guibert.
E Efor, Octave.
F Flat, James; Fabian Mme, née Sophie Fish.
G Guéringer, P U; Greuyère, Joseph; Goyet, Louis.
H Hoffner, Emilie Mlle.
J Jadeau, Louis; Jugo, Mme.
L Lebeau, Rosalie Pani; Lalogie, Bernard Mme Vve; Lemaile, Auguste; Lebarre Mme, née A Ferou; Legendre, Emilie Mme.
M Montreuil; Mahias, Dr en médecine; Majestre, Pierre.
P Paret, Mme Vve; Petitpain, P H.
R Rub, Mme Vve, née Bonseigneur.
S Sonnier, J Mlle; Schmidt, César bijoutier.
T Tonnet.
V Velard, Joseph Mme Vve.
W Welsch, Jacob.

La Chancellerie du Consulat de France sise à l'angle des rues Magasins et Natchez, est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er déc—

EPICES—[illegible] sacs poivre noir; [illegible] piment; [illegible] canelle; [illegible] clous de girofle; Muscade et macis. A vendre par E. J. HART & Co., 1er déc— Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue [illegible], décédée veuve de feu Chs. D. Yancey.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]. En vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville de la Nlle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Poydras, Fulton, de la Nouvelle Levée et Lafayette, mesurant vingt deux pieds [illegible] de face à la rue Poydras, [illegible] de largeur sur la ligne de fond, [illegible] de profondeur [illegible]. Ensemble avec la maison [illegible] à trois étages [illegible].

Conditions—Deux cinquièmes du prix d'adjudication payés en comptant, et pour les trois autres [illegible] payables à un an [illegible] portant intérêt au taux de huit pour cent l'an [illegible].

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Trotot vs Alexandre McDonald. Le même vs le même.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos [illegible]. En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 31 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, LaCourse, St Jean Baptiste et Robin, désigné par la lettre C, [illegible] par Wm Tatel, architecte, [illegible] et déposé pour recours au bureau du shérif. [illegible] Ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible].

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation [illegible] dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, La Course, St Jean Baptiste et Robin et désigné par la lettre A, [illegible] par Wm Tatel, architecte. [illegible] Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] maison à deux étages [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu [illegible], décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 20 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet [illegible] borné par les rues Derbigny, St Louis, Claiborne et la Promenade Carondelet, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, [illegible] D. L. McCoy, alors notaire public. [illegible] Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes, &c.

Deux terrains contigus dans le fond au terrain ci-dessus décrit, situés dans l'îlet susdit, borné par les rues Derbigny, St. Louis et Claiborne, et la Promenade Carondelet. Lesdits terrains sont désignés par les Nos Dix Neuf et Vingt [illegible]. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes, &c.

Le tout conformément au plan annexé à un acte [illegible] notaire public [illegible]. La propriété sera exposée à la Bourse [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN:

Propriétés de valeur, dans le 1er, 2me, 3me et 4me Districts de la Nouvelle-Orléans, et dans Est et Ouest Bouligny, Jefferson City.

Succession de dame M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 19 959.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, en vente publique, le mardi 20 décembre 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1 novembre 1864—No 19 959—les propriétés suivantes, savoir:

Dans le Premier District de la N. O.

1o—Trois terrains faisant l'îlet No cinquante sept, borné par les rues Julia, Commerce, Levée (Nouvelle) et Notre-Dame, désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre et faisant face à la rue Julia.

Dans le Second District de la N. O.

2o—Douze terrains dans l'îlet No six, borné par les rues Rampart, Lopez, Conti et Bienville, désignés par les numéros Un à Douze inclusivement, et les numéros Onze, Douze et Treize.

3o—Dix terrains dans l'îlet No sept, borné par les rues Conti, Rampart, Promenade Carondelet et Lopez, désignés par les numéros Un à Dix inclusivement.

4o—Vingt quatre terrains dans l'îlet No Dix sept, borné par les rues Conti, Bienville, Salcedo et Gayoso, désignés par les numéros Un à Vingt quatre inclusivement.

5o—Dix huit terrains dans l'îlet No Trente trois, borné par les rues Conti, Promenade Carondelet, Dupré et White, désignés par les numéros Un à Dix huit inclusivement.

6o—Quinze terrains dans l'îlet No Quarante deux, borné par les rues Conti, Promenade Carondelet, Broad et White, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, Vingt [illegible] et Vingt deux, et les numéros Vingt sept à Trente deux inclusivement.

7o—Quatre terrains dans l'îlet No Quarante huit borné par les rues Broad, Conti, d'Orgenois et Promenade Carondelet, désignés par les numéros Trente deux, Trente trois, Trente quatre et Trente cinq.

Dans le Troisième District de la Nlle Orléans.

8o—Trois morceaux de terre faisant face au Bayou St Jean, rive droite, près du Fort [illegible], désignés par les numéros Neuf, Dix et Onze.

Le numéro Neuf mesure plus ou moins quatre vingt quinze pieds un pouce de face au Bayou sur trois cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No Huit et trois cent trente et un pieds cinq pouces et un tiers sur la ligne qui le sépare du lot No Dix, et quatre vingt quinze pieds de large dans la profondeur.

Le numéro Dix mesure plus ou moins, quatre vingt quinze pieds un pouce de face au Bayou, sur trois cent trente et un pieds, cinq pouces un tiers de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No Neuf, et trois cent trente neuf pieds, dix pouces et deux tiers de profondeur sur la ligne qui le sépare du No Onze, et quatre vingt quinze pieds de face dans la profondeur.

Le numéro Onze mesure plus ou moins, quatre vingt quinze pieds un pouce de face au Bayou, sur trois cent trente neuf pieds dix pouces et deux tiers de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot Dix, et trois cent quarante huit pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du lot No Douze, et quatre vingt quinze pieds de face dans la profondeur.

9o—Trois terrains dans l'îlet No trente sept, borné par les rues Champs Elysées, Marais (Morales), Marigny et Bons Enfants (St-Claude), désignés par les numéros Trois, Quatre et Neuf.

10o—Douze terrains dans l'îlet No Cent Seize, borné par les rues Washington, Force, Music et Liberal, désignés par les numéros Six à Dix Sept inclusivement.

11o—Un terrain dans l'îlet Deux Cent Quatre Vingts, borné par les rues Indépendance, Solidelle, Congrès et Prosper, désigné par le numéro Un.

Dans le 4e District de la Nlle-Orléans

12—Deux terrains dans l'îlet No Trente Sept, borné par les rues Religieuses, Rousseau, Ste Marie et St André, désignés par les numéros Trois et Quatre; avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à étage, en bois, avec les dépendances, louée à bail pour l'année finissant le 15 septembre 1865, à raison de quinze piastres par mois.

Jefferson City, Est-Bouligny.

13o—Trois terrains dans l'îlet No Dix, borné par les rues Jersey, Laurel, Constantinople et Marengo, désignés par les numéros Dix Sept, Dix Huit et Dix Neuf.

14o—Sept terrains dans l'îlet No Quatorze, borné par les rues Laurel, Austerlitz, Live Oak et Constantinople, désignés par les numéros Dix Neuf à Vingt Cinq inclusivement.

15o—Six terrains dans l'îlet No Vingt Trois, borné par les rues Magasins, Live Oak, Constantinople et Austerlitz, désignés par les numéros Sept à Douze inclusivement.

16o—Vingt deux terrains dans l'îlet No Vingt Quatre, borné par les rues Live Oak, Austerlitz, Magasins et Général Taylor, désignés par les numéros Un à Vingt Deux inclusivement.

Jefferson City, Ouest-Bouligny.

17o—Vingt quatre terrains dans l'îlet No Trente Six, borné par les rues Camp, Iena, Chesnut et Napoléon Avenue, désignés par les numéros Un et Vingt Quatre inclusivement.

18o—Neuf terrains dans l'îlet Trente Sept borné par les rues Chesnut, Plaquemine, Iena et Napoléon Avenue, désignés par les numéros Onze, Douze, Quatorze, Quinze, Dix-huit et les numéros Vingt Un à Vingt Quatre inclusivement.

19o—Dix Sept terrains dans l'îlet numéro Trente Huit, borné par les rues Chesnut, Cadix, Iena et Plaquemine, désignés par les numéros Un à Quatre inclusivement et les numéros Douze à Vingt Quatre inclusivement.

20o—Seize terrains dans l'îlet numéro Quarante Huit, borné par les rues Napoléon Avenue, Iena, Perrier et Plaquemine, désignés par les numéros Un à Onze inclusivement, le numéro Treize et les numéros Dix Sept à Vingt inclusivement.

Le tout d'après les plans qui seront exposés au bureau de l'encanteur, quinze jours avant la vente, et à la Bourse des Marchands et des Encanteurs le jour de la vente.

Conditions—La moitié comptant, ou billets du Trésor des Etats Unis, la balance à douze mois de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, payable à la Banque de l'Etat de la Louisiane, portant intérêt à huit pour cent l'an à partir du jour de la date à l'échéance, et huit pour cent après l'échéance jusqu'à parfait paiement. Les billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation et les acquéreurs ont le privilège de payer le prix total de l'adjudication comptant. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux administrateurs.

Actes de vente pardevant S. Magner, notaire, aux frais des acquéreurs. 1nov—